

► L'AVIS D'EXPERT : MARTINE BRES, DIRECTRICE DÉVELOPPEMENT GRAND EST – RHÔNE-ALPES D'ITG

Salarié et autonome, avec le portage salarial !

Décrocher un emploi durable, ce n'est pas seulement signer un CDI ! De nouvelles formes d'emploi s'affirment, tel le Portage salarial, permettant de concilier la sécurité du salariat et l'autonomie professionnelle. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Martine Bres, Directrice développement Grand Est – Rhône-Alpes d'ITG.

■ Qu'est ce que le portage salarial ?

Le portage salarial offre l'opportunité à des professionnels de lancer leur activité en toute autonomie, tout en gardant les avantages et la sécurité d'un statut de salarié. Les honoraires que facturent le consultant à ses clients sont transformés en salaires mensuels par sa société de portage salarial, moyennant des frais de gestion (environ 10 % du chiffre d'affaires du consultant porté, ndlr.). Le consultant peut ainsi se consacrer pleinement à son cœur de métier, sereinement, sans se préoccuper des tâches administratives, celles-ci étant gérées entièrement par l'entreprise de portage. Chez ITG, nous allons encore plus loin en garantissant à nos portés un salaire dès le premier mois de leur mission, même si celle-ci n'a pas encore été facturée. Par ailleurs, notre expérience de 17 ans et notre solidité financière sont des garanties importantes pour les experts qui nous confient leurs revenus.

■ À qui s'adresse le portage salarial ?

Tous les professionnels qui souhaitent proposer leur expertise dans le cadre d'une prestation intellectuelle peuvent recourir au portage salarial, exceptions faites des professions réglementées. Que vous soyez ingénieur ou technicien, vous pouvez proposer votre savoir-faire (audit, conseils, conduite de projet...) en tant que consultant porté. Si vous êtes jeune diplômé, par exemple, le portage pourra vous permettre d'acquérir non seulement une expérience intéressante mais aussi un esprit d'entrepreneur que vous valoriserez sur votre CV. Si vous souhaitez créer votre entreprise, le portage salarial pourra vous permettre de tester votre concept sans risque. Si vous êtes en pré-retraite ou retraité, le portage salarial pourra vous permettre de rester actif en exerçant en toute autonomie, tout en continuant à cotiser ou à cumuler avec votre retraite.

■ En quoi le portage salarial est-il un levier efficace pour l'emploi ?

De nouvelles formes de travail émergent partout en Europe, comme l'atteste une récente étude de la Fondation ITG en France. Le portage salarial s'affirme comme un outil auquel les entreprises ont de plus en plus recours, ouvrant aux consultants portés des perspectives d'activité de plus en plus vastes. Avec la crise, les entreprises ne peuvent plus autant s'offrir les services d'un expert sur le long terme ; pour ne pas se priver de compétences essentielles à leur développement, elles font aujourd'hui de plus en plus appel à des consultants indépendants, pour des missions précises et ponctuelles. Dans ce contexte, la démarche proactive des portés est très appréciée : ils ne demandent pas un emploi, mais offrent leurs compétences. L'objectif de résultat clairement affiché fait toute la différence sur le marché de l'emploi !

■ Quels conseils donneriez-vous à un demandeur d'emploi qui souhaite se lancer en portage salarial ?

Surtout, ne restez pas seul ! A l'instar d'un créateur d'entreprise, vous allez devoir décrocher et négocier vous-même vos missions. Pour trouver vos premiers clients, adoptez des méthodes commerciales qui fonctionnent : créez-vous un logo, réalisez une plaquette claire qui mettra en valeur votre offre... Chez ITG, nous mettons à la disposition de nos consultants des modules de formation pour leur apprendre à rechercher leurs missions, et à mieux vendre leur expertise ; ils peuvent aussi s'appuyer sur les conseils du Club des Consultants ; nous leur permettons aussi d'associer leur savoir-faire aux compétences d'autres consultants via notre plate-forme collaborative. Car, nous savons que, pour un consultant autonome, le réseau est une des conditions *sine qua non* de sa réussite ! Par ailleurs, nous avons créé un site de conseils



Martine Bres : « Les entreprises font de plus en plus appel à des consultants indépendants »

dédié aux consultants qui se lancent, pour leur donner les meilleures techniques : www.leportagesalarial.com

Leader du portage salarial en France, ITG anime une communauté de 2700 consultants à travers la France. Le groupe a récemment renforcé ses équipes en région Rhône-Alpes, pour faire face à une demande croissante, et pour orienter professionnellement tous les experts qui veulent gagner leur autonomie professionnelle. Depuis sa création, ITG milite en faveur de l'évolution du cadre juridique du portage salarial. Il a permis récemment que le cadre juridique du recours au portage soit sécurisé par un arrêté ministériel.